



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 17 Avril 2026 – Hôtel de Ville de Propriano

Le Conseil Municipal de la Commune de Propriano, convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni le 17 avril 2026 à 14H30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, Maire.

Etaient présents (19) :

Mmes et MM. Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRISPO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORÉ, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI et Lydia WARTON.

Etaient absents et avaient donné pouvoir (8) :

Mme Florence AGUILAR-GREC à Jean-Baptiste OLLANDINI ;
Mme Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA ;
Mme Estelle DIGIACOMO à Ghislaine ETTORI ;
M. Thierry GIRASCHI à Alain FAGGIANI ;
M. Jean-Jacques MONDOLONI à Ange-François LECA-MONDOLONI ;
M. Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI ;
Mme Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA ;
M. François-Joseph SCANAVINO à Elisabeth TABERNER ;

M. le Maire ouvre la séance et précise qu'il convient de nommer un secrétaire de séance ;

Mme Elisabeth TABERNER est désignée.

Elle procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint, avec **19 conseillers présents sur 27 auxquels il convient d'ajouter 8 pouvoirs**, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

S'agissant du procès-verbal de la séance du 22 mars 2026, **M. BARTOLI** interroge les élus sur leurs éventuelles observations ou modifications.

Il est adopté à l'unanimité.

Informations préalables :

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les arrêtés portant délégation de fonctions aux adjoints et aux deux conseillers municipaux délégués ont été signés.

Il rappelle que, conformément aux observations formulées par la Chambre régionale des comptes relatives à l'enveloppe des indemnités de fonction, le nombre de conseillers municipaux délégués a été limité à deux. Les délégations demeurent, pour l'essentiel, identiques à celles de la précédente mandature. Jean-Baptiste **OLLANDINI** reprend notamment les délégations précédemment confiées à **Ange LARI**, auquel le Conseil adresse ses vœux de prompt rétablissement, tandis que Michel **COLONNA** reprend celles précédemment exercées par François MONDOLONI, auxquelles s'ajoutent les festivités et le hameau de Tivolaggio.

Monsieur le Maire invite par ailleurs les nouveaux conseillers municipaux à se familiariser avec l'espace dématérialisé mis à leur disposition pour la consultation des convocations, notes de synthèse et documents de travail.

Il adresse ensuite ses félicitations à **Monsieur Ange-François LEANDRI**, réélu à l'unanimité Président de la Communauté de communes du Sartenais Valinco Taravo, et lui souhaite pleine réussite dans l'exercice de ses fonctions au service des dix-huit communes du territoire.

Évoquant la saison touristique à venir, Monsieur le Maire fait part de ses interrogations quant au contexte économique et international, susceptible d'avoir des répercussions sur la fréquentation touristique et, par conséquent, sur l'activité économique locale.

Il informe ensuite le Conseil de l'achèvement prochain des travaux de la première phase de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), avec une réouverture prévisionnelle de la rue du Général de Gaulle au début du mois de mai. Il annonce également que la signature de la convention relative à la deuxième phase de l'ORT interviendra le **21 mai 2026**, en présence des représentants de l'État et de la Collectivité de Corse.

Monsieur le Maire revient ensuite sur le dossier du clocher de l'église Notre-Dame de la Miséricorde. Il regrette le refus de la Collectivité de Corse d'accompagner financièrement cette opération malgré les démarches entreprises, tout en soulignant que les travaux pourront être réalisés grâce à la participation des paroissiens, qui ont permis de réunir près de **70 000 €**, ainsi qu'à l'engagement financier de la commune.

Il conclut ces informations préalables en rappelant la nécessité de veiller au respect des règles d'occupation du domaine public, de préserver l'accessibilité des cheminements piétons et de poursuivre les efforts engagés en matière de propreté, de gestion des déchets et de lutte contre les nuisances.

I. Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps complet

Monsieur le Maire précise que cette délibération ne vise pas à créer un emploi supplémentaire au sein des services municipaux, mais à pérenniser un poste existant.

Il explique qu'une employée affectée au service de restauration scolaire exerce ses fonctions au sein de la collectivité depuis plusieurs années sous différents contrats successifs. Il estime qu'il est désormais opportun de régulariser sa situation administrative en créant un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du **1er août 2026**. Il souligne que cette mesure n'entraînera aucune dépense supplémentaire pour la commune puisqu'elle correspond à la transformation d'un emploi déjà pourvu.

Il est donc proposé de créer, à compter du **1er août 2026**, un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps complet ; de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la commune.

En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.

Rapport adopté à l'unanimité (27 voix « pour »).

II. Délibération portant désaffectation, déclassement et cession d'une parcelle du domaine public communal située lieu-dit « Mancinu »

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Myriam PUTHOD-HONORÉ** quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle qu'une opération similaire avait déjà été réalisée au cours de la précédente mandature afin de régulariser une situation foncière ancienne.

Il expose que la parcelle concernée, d'une superficie de **323 m²**, située au lieu-dit « **Mancinu** », est intégrée depuis de nombreuses années à une propriété privée et ne présente plus d'intérêt pour l'usage du domaine public communal.

Après avis du **Pôle d'Évaluation Domaniale**, qui en a fixé la valeur à **19 380 €**, il est proposé de constater sa désaffectation, de prononcer son déclassement du domaine public communal afin de l'intégrer au domaine privé de la commune, puis d'autoriser sa cession au propriétaire riverain.

Monsieur le Maire précise que cette régularisation permettra de mettre la situation foncière en conformité avec l'occupation effective des lieux.

Il est donc proposé :

- de constater la désaffectation de la parcelle concernée ;
- de prononcer son déclassement du domaine public communal ;
- d'approuver sa cession au prix de **19 380 €** ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à cette opération.

En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.

Rapport adopté à l'unanimité (26 voix « pour »).

Madame Myriam PUTHOD-HONORÉ reprend ensuite sa place au sein de l'assemblée.

III. Programmation des animations de la Bibliothèque municipale pour l'année 2026 – Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que la Bibliothèque municipale poursuit depuis plusieurs années une politique d'animations destinée à développer la lecture publique et à renforcer son attractivité auprès de tous les publics.

Il indique que la programmation 2026 prévoit l'organisation de diverses animations culturelles, rencontres, ateliers et manifestations tout au long de l'année, avec le concours de la Collectivité de Corse.

Le coût prévisionnel de cette programmation s'élève à **12 760 € TTC**. Il est proposé de solliciter une participation de la Collectivité de Corse à hauteur de **6 380 €**, le solde étant financé par la commune.

Monsieur le Maire souligne que ces animations rencontrent un réel succès et participent pleinement à la dynamique culturelle de la commune. Il est donc proposé :

- d'approuver la programmation des animations de la Bibliothèque municipale pour l'année 2026 ;
- d'approuver le plan de financement correspondant ;
- de solliciter le concours financier de la Collectivité de Corse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.

Rapport adopté à l'unanimité (27 voix « pour »).

IV. Projet d'équipement de la Bibliothèque municipale en nouveaux documents pour l'année 2026 – Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que la commune poursuit chaque année l'enrichissement des collections de la Bibliothèque municipale afin de répondre aux attentes des usagers et de maintenir une offre documentaire diversifiée.

Le programme d'acquisition 2026 comprend l'achat de livres, ouvrages documentaires, albums jeunesse et supports culturels destinés à renouveler et compléter les collections existantes.

Le coût prévisionnel de cette opération est fixé à **8 500 € TTC**.

Il est proposé de solliciter une participation de la Collectivité de Corse à hauteur de **4 250 €**, le solde étant assuré par la commune.

Monsieur le Maire rappelle que cette politique permet de maintenir un service culturel de qualité tout en bénéficiant du soutien financier de la Collectivité de Corse. Il est donc proposé :

- d'approuver le programme d'acquisition de nouveaux documents pour l'année 2026 ;
- d'approuver le plan de financement correspondant ;
- de solliciter la participation financière de la Collectivité de Corse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.

Rapport adopté à l'unanimité (27 voix « pour »).

V. Retrait de la délibération du 21 novembre 2025 relative à la cession du bail à construction de la SCI GIRASCHI à la SCI La Foncière du 30 Juin et à la SAS JMD

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait, lors de sa séance du **21 novembre 2025**, approuvé la cession du bail à construction conclu avec la **SCI GIRASCHI** au profit de la **SCI La Foncière du 30 Juin** et de la **SAS JMD**.

Il indique toutefois que, pour des raisons juridiques et administratives, à la demande de la Sous-Préfecture de Sartène, il convient de retirer cette délibération afin de sécuriser la procédure.

Il précise que ce retrait n'emporte aucune conséquence financière pour la commune et constitue uniquement une mesure de régularisation administrative.

Il est donc proposé de :

- retirer la délibération du **21 novembre 2025** relative à la cession du bail à construction de la SCI GIRASCHI à la SCI La Foncière du 30 Juin et à la SAS JMD ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.

En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.

Rapport adopté à l'unanimité (27 voix « pour »).

VI. Rapport annuel 2025 relatif à la concession des plages de Scoglio Longo et Puraja

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel établi pour les plages de **Scoglio Longo** et **Puraja**, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Il rappelle que ce rapport retrace les conditions d'exploitation des concessions au cours de l'exercice 2025, tant sur le plan technique que financier.

Il souligne que l'activité s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes et que les obligations prévues par la convention de délégation ont été respectées.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2025 relatif à la concession des plages de **Scoglio Longo et Puraja**.

En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.

Rapport adopté à l'unanimité (27 voix « pour »).

VII. Délégation de service public – Élection des membres de la commission d'ouverture des plis

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance d'installation du Conseil municipal, les modalités de dépôt des listes avaient été fixées en vue de l'élection des membres de la commission chargée de l'ouverture des plis dans le cadre des procédures de délégation de service public.

Il précise qu'une seule liste a été déposée dans les délais impartis.

Après dépouillement, sont élus membres de la commission de délégation de service public :

Membres titulaires

- Michel **COLONNA**, Santa **DUVAL**, Ghislaine **ETTORI**, Jean-Baptiste **OLLANDINI**, Angélique **PIANELLI-CASANOVA**.

Membres suppléants

- Christopher **CRISPO**, Thierry **GIRASCHI**, Colette **ISTRIA**, Jean-Jacques **MONDOLONI**, Margaux **ROBINET-MONDOLONI**.

Cette liste est adoptée à l'unanimité.

En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.

Rapport adopté à l'unanimité (27 voix « pour »).

VIII. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code électoral, il appartient au Conseil municipal de proposer les membres appelés à siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Il précise que cette commission est chargée de veiller à la régularité des listes électorales et d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs.

Les représentants proposés sont les suivants :

- **Conseiller municipal titulaire** : Jean-Charles **PAILLER-CAVALLI** ;
- **Conseiller municipal suppléant** : Patrick-François **SANTINI**.

Monsieur le Maire rappelle que la composition définitive de la commission sera arrêtée par Monsieur le Préfet, conformément aux dispositions réglementaires.

En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.

Rapport adopté à l'unanimité (27 voix « pour »).

XI. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025

Monsieur le Maire rappelle que le **Compte Financier Unique (CFU)** se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion. Il précise que la commune de Propriano avait participé à l'expérimentation nationale avant la généralisation de ce dispositif à l'ensemble des collectivités.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la présidence de séance. Celle-ci est assurée par **Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI**, Premier adjoint, qui présente successivement les Comptes Financiers Uniques du budget principal, du budget annexe du Port de plaisance et du budget annexe de l'aérodrome de Tavarìa.

Budget principal de la commune

Le Premier adjoint rappelle que la prévision du budget principal 2025 s'établissait à **12 343 630,68 €**, répartis entre **5 033 945,68 € en investissement** et **7 309 685,00 € en fonctionnement**.

Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

- Dépenses d'investissement : **3 254 672,56 €** ;
- Recettes d'investissement : **2 400 269,40 €** ;
- Dépenses de fonctionnement : **6 455 150,69 €** (taux de réalisation 88,31 %) ;
- Recettes de fonctionnement : **7 191 986,45 €** (taux de réalisation 98,39 %) ;

L'exercice fait apparaître un **déficit de réalisation de la section d'investissement de 854 403,16 €** et un **excédent de fonctionnement de 736 835,76 €**.

Après reprise de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2024 soit **738 943,84 €**, le résultat de clôture de l'exercice 2025 s'établit à :

- **Déficit d'investissement : - 115 459,32 € ;**
- **Excédent de fonctionnement : + 736 835,76 €.**

Le résultat global de clôture s'élève ainsi à **621 376,44 €**. Après prise en compte des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement est arrêté à **555 189,32 €**.

Le Premier adjoint rappelle ensuite les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2025 :

- aménagements urbains : **124 685 €** (bornes foraines, signalisation, alimentation électrique du quai Saint-Erasme, réseaux divers...) ;
- aménagements du stade municipal : **13 484 € ;**
- bâtiments communaux : **56 211 €**, dont les premiers travaux de confortement du clocher de l'église Notre-Dame de la Miséricorde ;
- centre socioculturel et théâtre : **95 798 € ;**
- école maternelle : **1 747 € ;**
- acquisition divers matériels : **44 731 € ;**
- piscine municipale : **30 342 € ;**
- voirie divers éclairage public : **22.936 € ;**
- divers mobiliers école primaire : **3 546 € ;**
- extension de la crèche : **418 635 € ;**
- aménagement et requalification de la plaine : **1.550 € ;**
- sécurisation des sites communaux : **7.171 € ;**
- réhabilitation des courts de tennis : **354 668 € ;**
- première phase de l'Opération de Revitalisation du Territoire : **584 737 € ;**
- aménagement du centre d'hébergement de l'ALSH : **457 823 € ;**
- réalisation du bassin d'écroulement de la plaine : **599 969 € ;**
- équipement city stade Paratella : **3.096 € ;**
- lancement des études relatives à la future salle polyvalente : **12 244 €.**

Monsieur le Maire souligne que ces résultats traduisent la solidité financière de la commune malgré un niveau d'investissement particulièrement soutenu. Il rappelle que ces réalisations ont été menées **sans augmentation des taux de fiscalité communale**, demeurés inchangés depuis 2001, grâce à une gestion rigoureuse et à la recherche systématique de financements extérieurs.

Budget annexe du Port de plaisance

Le Premier adjoint présente ensuite le Compte Financier Unique du Port de plaisance.

La prévision du budget annexe s'élevait à **3 710 381,24 €**, dont **1 589 439,61 € en investissement** et **2 120 941,63 € en exploitation**.

Les réalisations font apparaître :

- Recettes d'exploitation : **2 013 888,45 €** (taux de réalisation 94,95 %) ;
- Dépenses d'exploitation : **1 382 971,44 €**, (taux réal. 65,20 %) soit un **excédent d'exploitation de 630 917,01 € ;**
- Recettes d'investissement : **905 458,80 € ;**
- Dépenses d'investissement : **930 891,21 €**, soit un **déficit d'investissement de 25 432,41 €.**

Après reprise du déficit antérieur de l'exercice 2024 soit : **644 161,61 €**, le résultat de clôture pour l'exercice 2025 s'établit à :

- **Déficit d'investissement : 669 594,02 € ;**
- **Excédent d'exploitation : 630 917,01 €.**

Le résultat global du budget annexe ressort ainsi à **-38 677,01 €**.

Monsieur le Maire rappelle que ces résultats doivent être appréciés au regard des investissements importants réalisés ces dernières années sur les infrastructures portuaires. Il souligne que la section d'exploitation dégage un excédent supérieur à **630 000 €**, permettant de poursuivre les investissements programmés, notamment les travaux du bloc sanitaire et la modernisation des équipements. Le 1^{er} Adjoint présente les investissements réalisés au cours de l'exercice :

- aménagement cache climatisation : 2 600 €
- acquisition matériels : 3 215 €

Budget annexe de l'aérodrome de Tavaría

Le Premier adjoint présente enfin le Compte Financier Unique du budget annexe de l'aérodrome.

Les réalisations de l'exercice font apparaître :

- Recettes d'exploitation : **278 837,23 €** (taux de réalisation 99,58 %) ;
- Dépenses d'exploitation : **259 287,41 €** (taux de réal. 92,60 %) soit un **excédent de 19 549,82 €** ;
- Recettes d'investissement : **28 121,07 €** ;
- Dépenses d'investissement : **8 556,87 €**, soit un **excédent de 19 564,20 €**.

Après reprise des résultats antérieurs de l'exercice 2024, le résultat de clôture de l'exercice 2025 est arrêté à :

- **102 466,57 € d'excédent en investissement** ;
- **6 856,70 € d'excédent en exploitation**,

soit un **excédent global de 109 323,27 €**.

Monsieur le Maire indique que ce budget demeure équilibré et permet d'assurer dans de bonnes conditions le fonctionnement et l'entretien de l'aérodrome.

À l'issue de cette présentation, sous la présidence de **Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI**, M. Paul-Marie BARTOLI ayant quitté la salle, les Comptes Financiers Uniques 2025 du budget principal, du budget annexe du Port de plaisance et du budget annexe de l'aérodrome de Tavaría sont soumis au vote.

En l'absence de question M. OLLANDINI soumet ce rapport au vote.

Rapport adopté à l'unanimité (26 voix « pour »).

Monsieur **Paul-Marie BARTOLI** reprend ensuite la présidence de la séance.

X. Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal :

Monsieur le Maire rappelle que l'approbation du Compte Financier Unique rend nécessaire l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement constaté, soit **736 835,76 €**, et du besoin de financement de la section d'investissement arrêté à **555 189,32 €**, il est proposé d'affecter :

- **555 189,32 €** au compte **1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés** ;
- le solde, soit **181 646,44 €**, en report à la section de fonctionnement.

En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.

Rapport adopté à l'unanimité (27 voix « pour »).

XI. Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe du Port de plaisance :

Monsieur le Maire rappelle que l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe du Port de plaisance conduit à statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025.

Il rappelle que la section d'exploitation dégage un **excédent de 630 917,01 €**, tandis que la section d'investissement présente un **déficit de clôture de 669 594,02 €**, principalement lié aux importants investissements réalisés ces dernières années pour la modernisation des infrastructures portuaires.

Il précise que cet excédent d'exploitation contribue au financement des investissements du budget annexe et permet de préserver l'équilibre financier de la régie, tout en maintenant sa capacité à poursuivre les opérations engagées.

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation, soit **630 917,01 €**, au compte **1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés**, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.

Rapport adopté à l'unanimité (27 voix « pour »).

XII. Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe de l'aérodrome de Tavaría

Monsieur le Maire indique que le budget annexe de l'aérodrome présente une situation financière équilibrée. À l'issue de l'exercice 2025, la section d'exploitation dégage un **excédent de 6 856,70 €**, tandis que la section d'investissement présente un **excédent de 102 466,57 €**.

Compte tenu de ces résultats, il est proposé de reporter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement, soit **6 856,70 €**, en recettes de fonctionnement de l'exercice 2026.

En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.

Rapport adopté à l'unanimité (27 voix « pour »).

XIII. Attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2026 :

Monsieur le Maire rappelle que la commune accompagne chaque année les associations qui participent activement à la vie locale dans les domaines culturel, sportif, patriotique, social et caritatif.

Il souligne que ces subventions traduisent la volonté de la municipalité de soutenir le dynamisme du tissu associatif proprianais tout en veillant à une utilisation rigoureuse des deniers publics.

Il précise que les crédits inscrits au budget 2026 permettront d'accompagner les associations dans la réalisation de leurs projets et de leurs manifestations, certaines aides pouvant, le cas échéant, être complétées en cours d'année pour des événements exceptionnels.

Le tableau détaillé des subventions est présenté aux membres du Conseil municipal.

En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.

Rapport adopté à l'unanimité (27 voix « pour »).

XIV. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité poursuit depuis 2001 une politique constante consistant à **ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale**.

Il souligne que cette stabilité fiscale a pu être maintenue grâce à une gestion rigoureuse des dépenses, à la maîtrise de l'endettement et à la recherche permanente de financements extérieurs permettant de soutenir un programme d'investissements ambitieux sans accroître la pression fiscale supportée par les contribuables.

Il propose, en conséquence, de reconduire pour l'année 2026 les taux actuellement en vigueur, soit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,85 % ;**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,62 % ;**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,95 % ;**

Monsieur le Maire rappelle que ces taux demeurent **inchangés depuis 2001**, ce qui constitue, selon lui, un engagement fort de la municipalité.

En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.

Rapport adopté à l'unanimité (27 voix « pour »).

XV. Adoption des budgets primitifs de l'exercice 2026

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif constitue l'acte fondamental de la gestion communale puisqu'il autorise les dépenses et prévoit les recettes nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques de la collectivité.

Il souligne que ce premier budget de la nouvelle mandature s'inscrit dans la continuité des orientations financières conduites depuis plusieurs années, reposant sur trois principes : **la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien d'une fiscalité stable et la poursuite d'un programme d'investissements ambitieux grâce à une recherche permanente de financements extérieurs**.

Il rappelle que le contexte économique demeure marqué par une forte tension sur les finances publiques, une diminution progressive des concours financiers de l'État et une raréfaction des subventions. Dans ce contexte, il estime indispensable de conserver une gestion prudente tout en poursuivant les investissements indispensables au développement de Propriano.

Le Maire présente ensuite chapitre par chapitre les trois budgets qui s'élèvent à un montant total de : **16 062 833 €**.

Budget principal de la Commune

Le budget principal est présenté en équilibre pour un montant global de **11 456 318,52 €**, réparti comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : **7 288 018,20 €**
- Recettes : **7 288 018,20 €**

Section d'investissement

- Dépenses : **4 168 300,32 €**
- Recettes : **4 168 300,32 €**

Le Maire précise que ce budget traduit la volonté de préserver un niveau élevé de services publics tout en poursuivant les investissements engagés par la commune.

Il rappelle que les principales dépenses de fonctionnement concernent notamment les charges de personnel, les dépenses d'entretien des bâtiments et des équipements publics, les interventions auprès des associations, les charges générales de fonctionnement ainsi que les intérêts de la dette.

En recettes, le budget repose principalement sur la fiscalité locale, les dotations de l'État, les produits des services municipaux et les participations des différents partenaires institutionnels.

Concernant l'investissement, Monsieur le Maire indique que les crédits inscrits permettront notamment de poursuivre les grandes opérations engagées par la commune, parmi lesquelles :

- la deuxième phase de l'**Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)** ;
- les travaux de restauration du **clocher de l'église Notre-Dame de la Miséricorde** ;
- la réalisation du **bassin d'écêtement de la plaine** destiné à renforcer la protection contre les inondations ;
- la poursuite des études et des opérations relatives à la **future salle polyvalente** ;
- les travaux de voirie, d'embellissement urbain et de modernisation des espaces publics ;
- les opérations d'entretien et de rénovation du patrimoine communal.

Il insiste sur le fait que ces investissements continueront d'être réalisés avec une recherche systématique des cofinancements de l'État, de la Collectivité de Corse et des autres partenaires publics afin de limiter le recours à l'autofinancement communal et de préserver les capacités financières de la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle également que **les taux de fiscalité demeurent inchangés**, conformément à l'engagement pris par la municipalité depuis 2001.

Budget annexe du Port de plaisance

Le Conseil municipal examine ensuite le budget primitif du Port de plaisance.

Celui-ci est arrêté à :

Section d'exploitation : 2 344 175,00 €

Section d'investissement : 1 846 366,60 €

soit un budget total de : **4 190 541,60 €**.

Monsieur le Maire rappelle que le Port constitue un équipement majeur pour l'économie proprianaise.

Il indique que les crédits inscrits permettront d'assurer le fonctionnement de la régie portuaire, le maintien d'un haut niveau de qualité de service ainsi que la poursuite des investissements engagés pour la modernisation des installations, le renouvellement des équipements et l'amélioration de l'accueil des usagers.

Il souligne que la bonne santé financière du budget annexe permet de poursuivre cette politique d'investissement tout en conservant un équilibre budgétaire satisfaisant.

Budget annexe de l'Aérodrome de Tavaría

Le Conseil municipal examine enfin le budget annexe de l'aérodrome.

Celui-ci est arrêté à :

Section de fonctionnement : 286 587,00 €

Section d'investissement : 127 387,57 €

soit un budget total de : **413 974,57 €**.

Monsieur le Maire précise que ces crédits permettront d'assurer le fonctionnement courant de la plateforme aéronautique ainsi que les opérations d'entretien et les investissements nécessaires à son maintien en condition d'exploitation.

Débat

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire rappelle que ces trois budgets traduisent les engagements pris devant les citoyens et permettront de poursuivre les grands projets de la commune tout en maintenant une gestion financière prudente.

Il insiste sur la nécessité de continuer à rechercher des financements extérieurs afin de limiter le recours à l'emprunt et de préserver les capacités d'investissement de la collectivité dans un contexte où les ressources publiques deviennent plus contraintes.

Il est proposé :

- d'adopter le **Budget primitif 2026 de la Commune de Propriano** ;
- d'adopter le **Budget primitif 2026 du Port de plaisance** ;
- d'adopter le **Budget primitif 2026 de l'Aérodrome de Tavarua** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des crédits inscrits à ces budgets.

En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.

Rapport adopté à l'unanimité (27 voix « pour »).

Clôture de séance

La séance levée à 16h30.

A Propriano, le 18 septembre 2026

Le Maire,



Paul-Marie BARTOLI



La secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER

